PL8192\_Résumé

Le présent projet de loi vise à créer un établissement public nommé « Trois C-L - Maison pour la Danse » qui se substituera à l’association sans but lucratif au même nom ; ce changement de configuration s’avère opportun non seulement d’un point de vue juridique mais également en raison de considérations tant financières qu’organisationnelles. En effet, le « Trois C-L - Maison pour la Danse » remplit déjà à l’heure actuelle des missions et activités revêtant un caractère de service public et la majeure partie de ses ressources financières est issue d’une dotation étatique.